



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 APREVYA SANTE TRAVAIL



Les chiffres APREVYA 2024 :

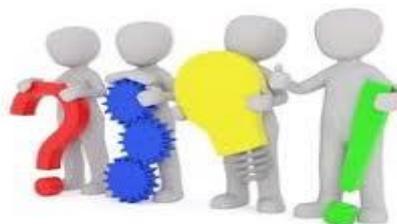
Nombre d'Adhérents :

7 589



Nombre de salariés suivis

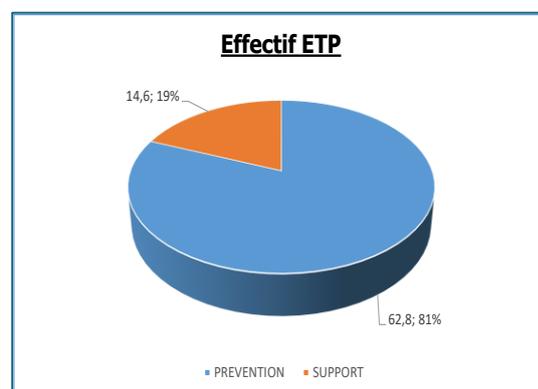
82 294



Les collaborateurs en 2024



Fonction	Nombre	ETP 2024	% ETP 2024
Médecin du Travail	20	12,5	16%
Collaborateur Médecin	1	0,5	1%
Infirmier	22	19,6	25%
IPRP	16	13,9	18%
Assistante Médicale	17	16,3	21%
Support	17	14,6	19%
Total	93	77,4	100%
PREVENTION	76	62,8	81%
SUPPORT	17	14,6	19%



Budget 2024 :

7 820 000 euros

Les Adhérents et les Effectifs :

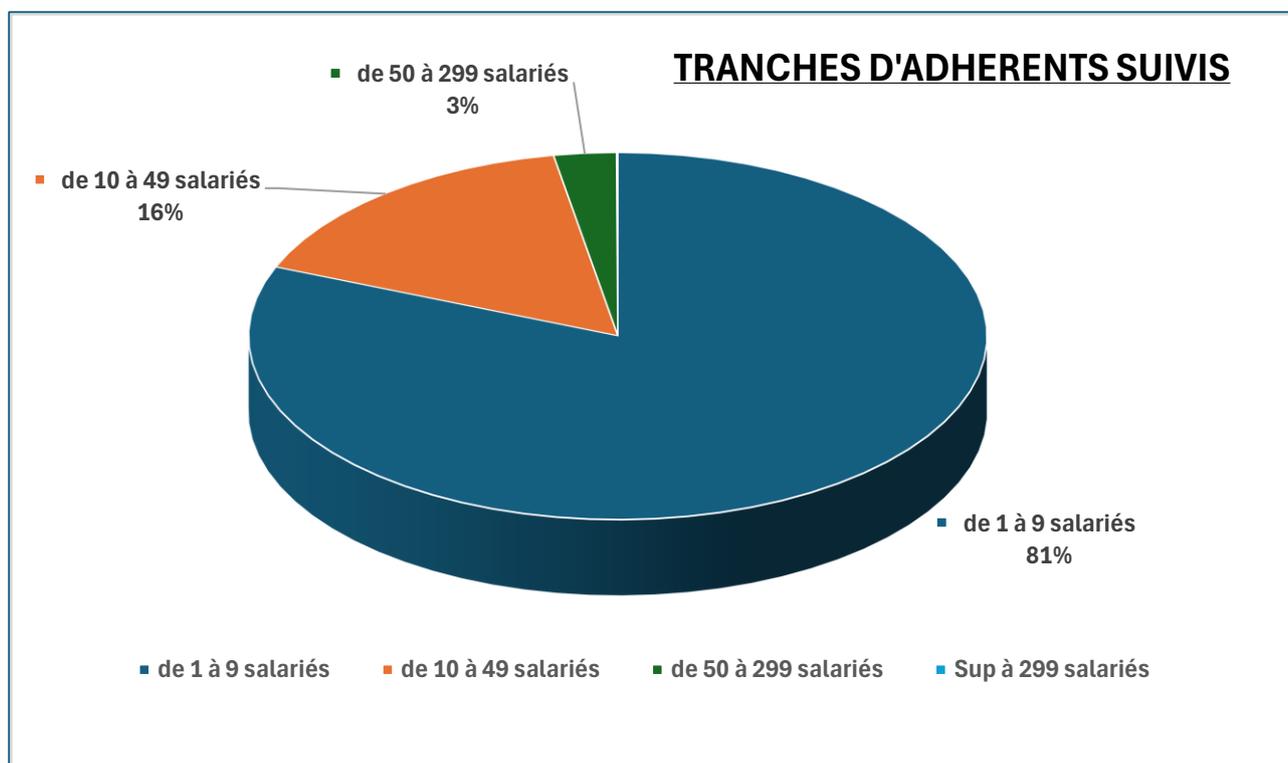
APREVYA regroupe 7 589 Adhérents au 31/12/2024, avec une répartition territoriale de 40 % de ses adhérents sur l'ARIEGE et 60 % de ses adhérents sur l'AUDE.

77 % de ses adhérents ont de 1 à 9 salariés. (Les 0 salarié sont les adhérents qui ont des salariés dans l'année mais qui n'ont plus de personnel au 31/12).

Nombre d'ETAB	APREVYA	%	ARIEGE	AUDE
0 salariés	425	6%	107	318
de 1 à 9 salariés	5 812	77%	2 324	3 486
de 10 à 49 salariés	1 152	15%	446	706
de 50 à 299 salariés	196	3%	71	125
Sup à 299 salariés	4	0%	1	3
Total	7 589	100%	2 949	4 638
			39%	61%

Le tissu économique des deux départements est très similaire, avec une activité un peu plus industrielle sur le 09 (15% des adhérents) que sur le 11 (9 %). L'agrément de 2023 a donné la compétence BTP sur tout le territoire, sans effet sur l'activité en 2024.

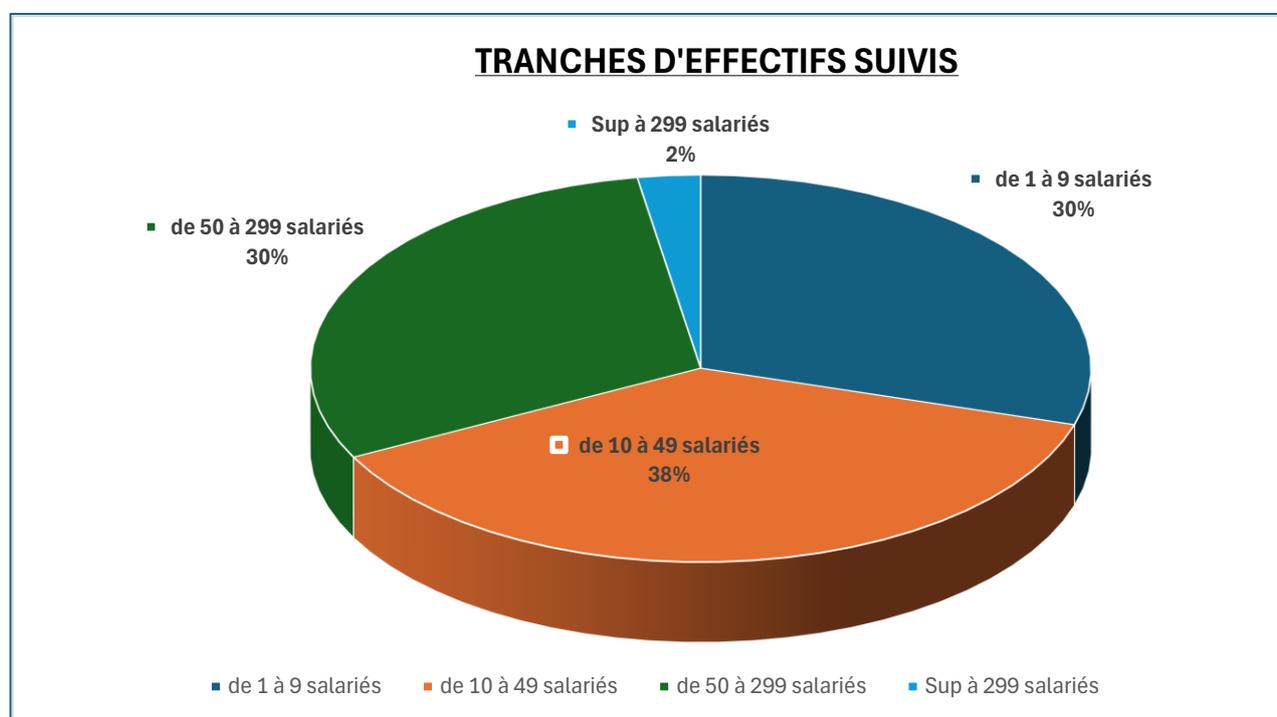
On note cependant **588 nouveaux adhérents** sur l'année civile et 480 radiations, soit une balance positive de 108 adhérents sur 2024.



APREVYA suit 59 796 salariés au 31/12/2024, avec une répartition des effectifs fortement corrélée aux deux territoires (38 % des effectifs suivis sur l'ARIEGE et 62 % sur l'AUDE).

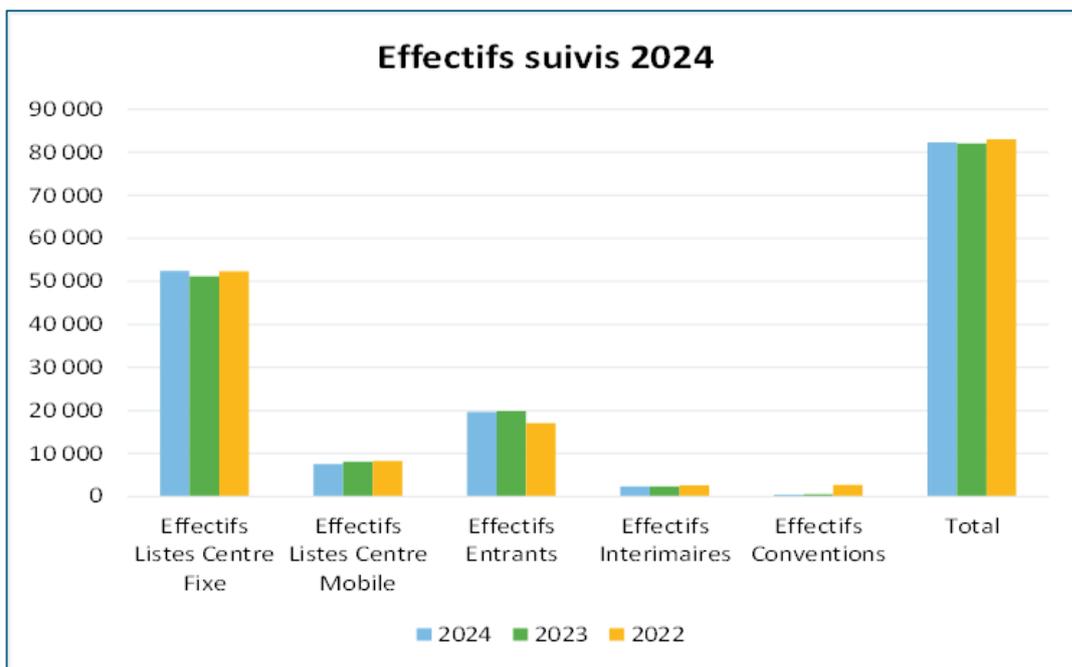
Nombre d'Effectifs	APREVYA	%	ARIEGE	AUDE
0 salariés	0	0%	0	0
de 1 à 9 salariés	17 771	30%	6 941	10 830
de 10 à 49 salariés	22 533	38%	8 843	13 690
de 50 à 299 salariés	17 934	30%	6 484	11 450
Sup à 299 salariés	1 558	3%	316	1 242
Total	59 796	100%	22 584	37 212
			38%	62%

Le gros des effectifs se situe entre 10 et 299 salariés avec 68% des effectifs suivis et 40 467 salariés.



Sur l'année 2024 avec le jeu des entrées et sorties de salariés, ce sont 82 294 salariés qui ont été référencés dans nos listes nominatives des salariés, soit 302 salariés de plus que sur l'année 2023.

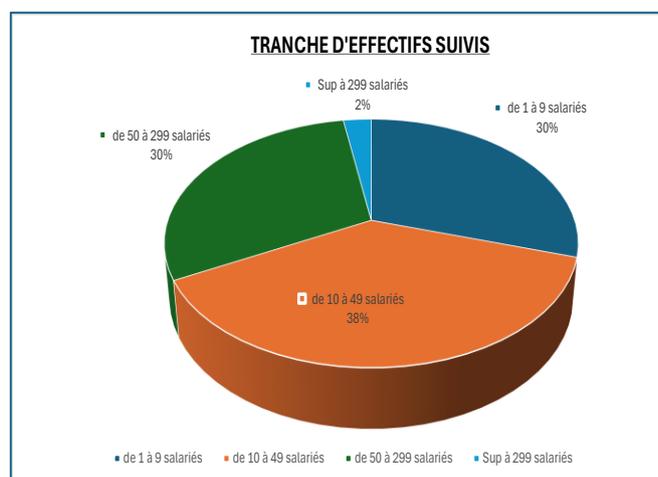
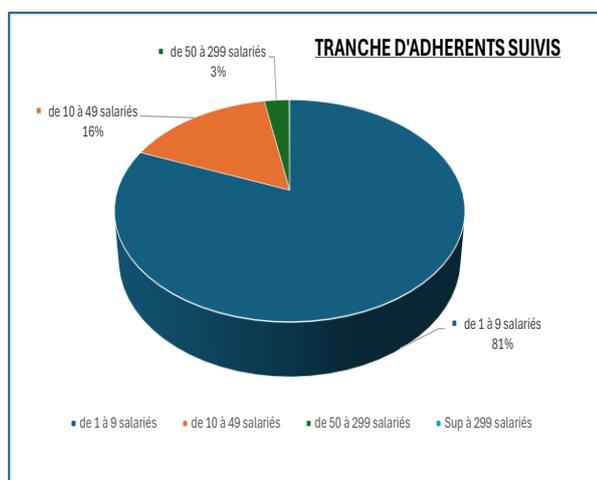
Effectifs suivis	2024	2023	2022	Var 24/23
Effectifs Listes Centre Fixe	52 369	51 185	52 313	1 184
Effectifs Listes Centre Mobile	7 496	8 053	8 304	-557
Effectifs Entrants	19 652	19 825	17 058	-173
Effectifs Interimaires	2 359	2 340	2 597	19
Effectifs Conventions	418	589	2 714	-171
Total	82 294	81 992	82 986	302



On note une augmentation significative des salariés suivi en centre fixe. Les salariés entrants (embauches) représentent 24 % des effectifs annuels. 1 salarié sur 4 entre et sort des effectifs suivis par les équipes d'APREVYA dans l'exercice.

De manière plus générale, on souligne des données stables d'une année sur l'autre :

- 81 % de nos adhérents représentent 30 % des effectifs suivis.
- 19 % de nos adhérents représentent 70 % des effectifs suivis



La conclusion que l'on tire de ces observations est que nous devons prioriser des actions sur l'ensemble de nos adhérents. Le projet de service définit notre stratégie d'intervention à la fois sur une grande partie des adhérents (plutôt les moins de 10 salariés) et sur une grande partie des salariés (plutôt vers les organisations supérieures à 10 et 50 salariés).

I - Faits Marquants 2024 :

1 -Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) :



Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Chaque SPSTI doit engager avec l'Etat et la CARSAT une démarche partenariale visant à mettre en œuvre les priorités d'actions du projet de service du SPSTI, en résonance avec les objectifs régionaux et nationaux de santé au travail et de prévention.

Le CPOM a été signé le 20 décembre 2024 avec la DREETS et les CARSAT LR et MP après avis favorable du CRPST.

Les deux actions retenues sont conformes à l'avis de la Commission Médico Technique, de la Commission de Contrôle et du Conseil d'Administration.

VOLET 1 : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

VOLET 2 : Risque Chimique lié aux fumées de soudage.

2 - Les axes essentiels du Projet de Service :

Le projet de service en santé au travail est un document stratégique qui définit les orientations, objectifs et actions d'un service de prévention et de santé au travail sur une période déterminée, 2023-2027 chez APREVYA.

Il s'inscrit dans le cadre légal fixé par le Code du travail et répond aux besoins spécifiques des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Ce projet est élaboré de manière collective, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers, ergonomes, psychologues, etc.) et les représentants des employeurs et salariés.

Le projet de service s'articule autour de 4 axes prioritaires, définis à partir du diagnostic territorial. Ils répondent aux besoins primaires, secondaires et tertiaires des entreprises et salariés du territoire.

Axe 1 : Lutter contre les accidents courants, graves et mortels :

- ✓ *Action 1.1 : Secteur Transport et Logistique : Métiers de la messagerie et du transport de produits alimentaires frais, chauffeurs livreurs.*
- ✓ *Action 1.2 : Secteur Sanitaire et Social, Aide à la personne.*
- ✓ *Action 1.3 : Tous secteurs, utilisation de chariots élévateurs et engins de levage dans le secteur de l'intérim.*
- ✓ *Action 1.4 : Secteur du BTP, tous salariés.*

Axe 2 : Agir sur le renforcement de la prévention primaire :

- ✓ *Action 2.1 : Ateliers d'échauffement – Atelier TMS*
- ✓ *Action 2.2 : Saisonniers – Actions de Formations Préventives*
- ✓ *Action 2.3 : Intervention en CFA.*
- ✓ *Action 2.4 : Liaison AT - Intervention en Entreprise - Arbre de causes.*

Axe 3 : Agir sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et l'usure professionnelle

- ✓ *Action 3.1 : Sensibiliser les adhérents au risque de la désinsertion professionnelle, au maintien en emploi et à la prévention de l'usure professionnelle.*
- ✓ *Action 3.2 : Repérage précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle par les équipes pluridisciplinaires d'APREVYA.*
- ✓ *Action 3.3 : Repérage des entreprises ou des secteurs d'activité à risque de désinsertion des salariés par les équipes pluridisciplinaires d'APREVYA*
- ✓ *Action 3.4 : Mettre en place les partenariats liés au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle*

Axe 4 : Engager la « Santé au Travail » dans les « Défi de demain » (Santé Publique, Santé 2.0 et Actions innovantes) :

- ✓ *Action 4.1 : Journées de Prévention des risques cardiovasculaires*
- ✓ *Action 4.2 : Prévention et Dépistage du diabète.*
- ✓ *Action 4.3 : Prévention et Dépistage des cancers du sein et colorectal*
- ✓ *Action 4.4 : Suivi Post exposition CMR.*
- ✓ *Action 4.5 : Mettre les outils numériques de la prévention à disposition de nos adhérents et des travailleurs.*
- ✓ *Action 4.6 : La Télémédecine*
- ✓ *Action 4.7 : Le suivi des dirigeants sur la souffrance patronale au travail.*
- ✓ *Action 4.8 : APPTIV, l'innovation en santé au travail au service de la prévention.*

L'objectif principal est de promouvoir la santé au travail, prévenir la désinsertion professionnelle et améliorer les conditions de travail. Le projet détaille les actions de prévention des risques professionnels, de maintien dans l'emploi, de sensibilisation et de formation. Il tient compte des spécificités des secteurs d'activité couverts, des données de santé recueillies et des évolutions réglementaires.

Il inclut également une réflexion sur les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre. Le projet de service favorise une approche proactive et personnalisée, centrée sur le salarié, tout en renforçant les partenariats avec les acteurs du territoire (CPAM, MDPH, CARSAT...). Il constitue un outil de pilotage, d'évaluation et de communication interne et externe, garantissant la qualité et la cohérence des interventions.

Axe 1 : Les Actions 1.1 et 1.2 sont en cours :

Action 1.1, 72 entreprises sont ciblées.

Action 1.2, une convention avec l'OPPBTB est en attente de signature.

Axe 2 : Les actions 2.2 et 2.3 sont en cours ::

Action 2.2, mise en place de l'action sur l'Ariège et préparation pour sa déclinaison sur l'Aude. Mise en place de différents supports.

Action 2.3, mise à jour de la fiche Action, Plaquette Apprentis jeunes travailleurs, Modèle de convention avec les CFA.

Axe 3 : Les actions 3.2 et 3.4 sont en cours ::

Action 3.2, déploiement de l'IRDP en attente de la version IRDP de Presanse (2025)

Actions 3.4, signature des conventions avec les CAP EMPLOI 11 et 09.

Axe 4 : Les actions 4.1 et 4.7 sont terminées, les actions 4.2, 4.3 et 4.5 sont en cours :

Action 4.1, action terminée. Deux journées Santé Sport Travail organisées en juin 2024 sur Carcassonne et à Pamiers.

Action 4.5, action en cours. Intégration en cours d'un Chabot, Callbot et Livechat chez APREVYA afin de faciliter le support avec nos adhérents. Collaboration avec l'éditeur de logiciel métier sur l'intégration de l'IA dans les process métier dans son ensemble.

3 - Cellule Prevention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) :

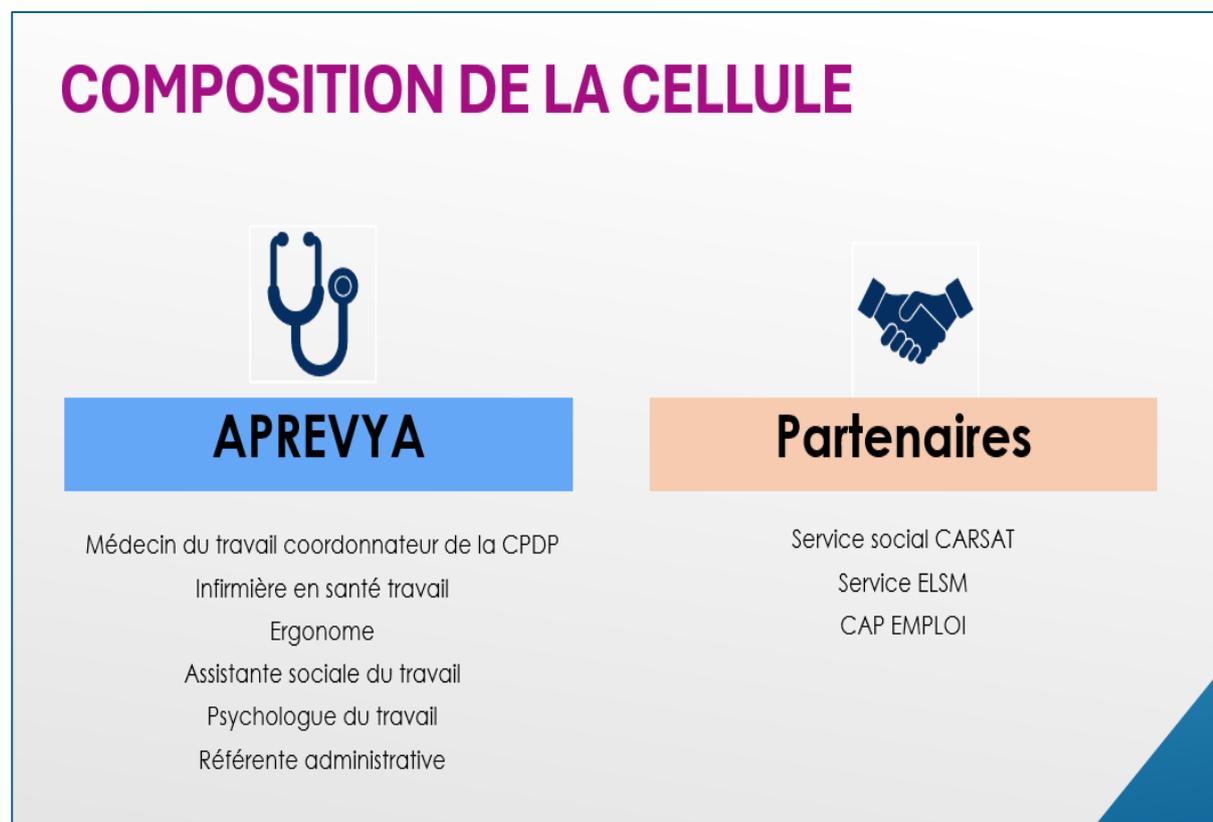
La désinsertion professionnelle concerne les situations où un salarié, en raison de problèmes de santé, risque de perdre son emploi ou de s'éloigner durablement du monde du travail. Face à ce constat, les réformes récentes, notamment la loi du 2 août 2021, ont renforcé le rôle des SPSTI dans l'accompagnement des parcours professionnels. C'est dans ce contexte qu'est née la cellule PDP d'APREVYA.

Cette cellule pluridisciplinaire a pour mission d'identifier précocement les situations à risque, d'évaluer les besoins des salariés fragilisés et de proposer des actions concrètes pour maintenir leur emploi. Elle mobilise médecins du travail, infirmiers, psychologues, ergonomes et assistants sociaux et médicaux pour une approche globale et individualisée.

Les enjeux sont majeurs : prévenir les arrêts de longue durée, éviter la rupture du lien entre santé et emploi, et favoriser le maintien ou le retour au poste de travail. Elle agit en lien avec l'employeur, le salarié, mais aussi les acteurs externes (Service Médical de l'Assurance Maladie, MDPH, Cap Emploi, etc....).

La cellule est opérationnelle depuis le 18 janvier 2024.

C'est une condition de l'opérationnalité de l'offre socle. Le rapport d'activité annuel 2024 sera développé dans la partie II de ce rapport.



4 - Certification :

L'arrêté du 27/07/2023 a fixé le cahier des charges de certifications des SPSTI. Il est entré en vigueur le 01/09/2023.

Chaque SPSTI fait l'objet d'une procédure de certification AFNOR SPEC 217 visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels sur :

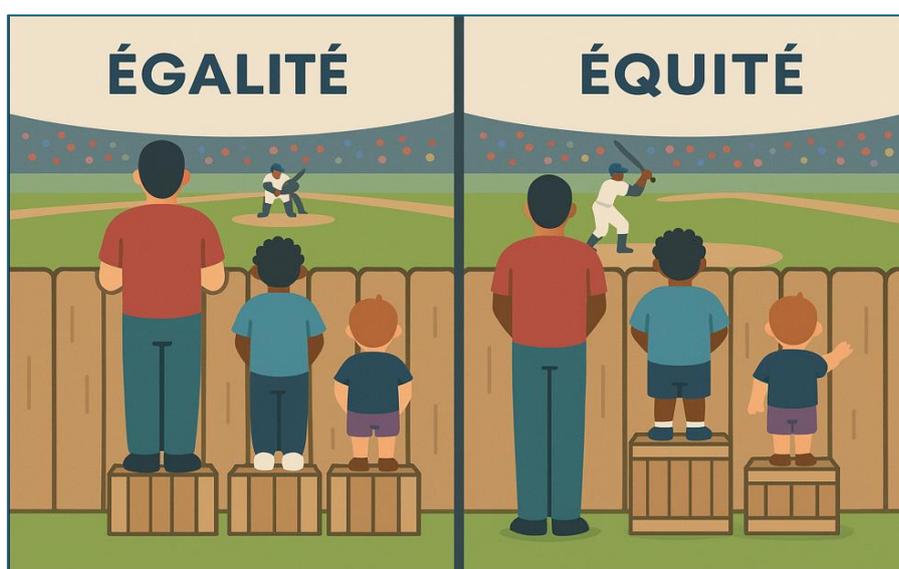
- **La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de service**
- **L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies**
- **La gestion Financière**
- **La conformité du traitement des données au RGPD**
- **La conformité des systèmes d'informations et des outils numériques destinés à être utilisés par les professionnels de santé.**



APREVYA est engagée dans le processus de Certification Qualité conformément aux critères de qualités définis dans le référentiel de certification AFNOR SPEC 2217.

Cela s'est traduit en 2024 par la préparation à la certification Niveau 1 qui interviendra en juin 2025.

APREVYA doit garantir une équité de traitement entre ses adhérents. Cette mutualisation, principe fondateur de l'Association, ne doit pas être compromise face à des demandes pouvant susciter des engagements disproportionnés. Chaque adhérent, quelle que soit sa taille ou sa localisation géographique, est concerné par cette réforme et doit bénéficier du même service.



5 - Conventions avec CAP EMPLOI :

Le vieillissement de la population active, l'augmentation des maladies chroniques, l'usure professionnelle couplée à l'allongement des carrières font de la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle (PDUP) et du maintien en emploi un enjeu majeur en France. Les situations de vulnérabilité peuvent être d'origine professionnelle ou non et peuvent se traduire ou non par une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou le bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (BOETH). Le développement de l'accompagnement des travailleurs et des employeurs dans la prévention de la désinsertion professionnelle et dans le maintien en emploi est une priorité des politiques publiques.

La collaboration entre APREVYA et les Organismes de Placement Spécialisés participe au maillage territorial de proximité au service de la prévention des risques professionnels et de la santé des travailleurs.

APREVYA a signée deux conventions sur ces sujets.

Pour le département de l'ARIEGE :

L'Association APREVYA Santé Travail, SPST agréé sur le territoire de l'Aude et de l'Ariège et l'Association APAJH 09, Association gestionnaire de Cap Emploi Ariège-Comminges, Organisme de Placement Spécialisé, œuvrant pour l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Pour le département de l'Aude :

L'Association APREVYA Santé Travail, SPST agréé sur le territoire de l'Aude et de l'Ariège et l'Association DEFI 11, Association gestionnaire de Cap Emploi AUDE, œuvrant pour l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Les partenariats avec les acteurs de la santé au travail et de la prévention de la désinsertion professionnelle s'inscrivent dans un objectif de détection précoce des situations à risques, de sécurisation des trajectoires professionnelles et d'évitement des ruptures de parcours.

6 – La Santé du Dirigeant et l'Offre Spécifique :

APREVYA a organisée le 14 novembre 2024 une soirée du dirigeant ayant pour but de sensibiliser le dirigeant sur les risques auxquels ils sont exposés et notamment leur santé mentale.

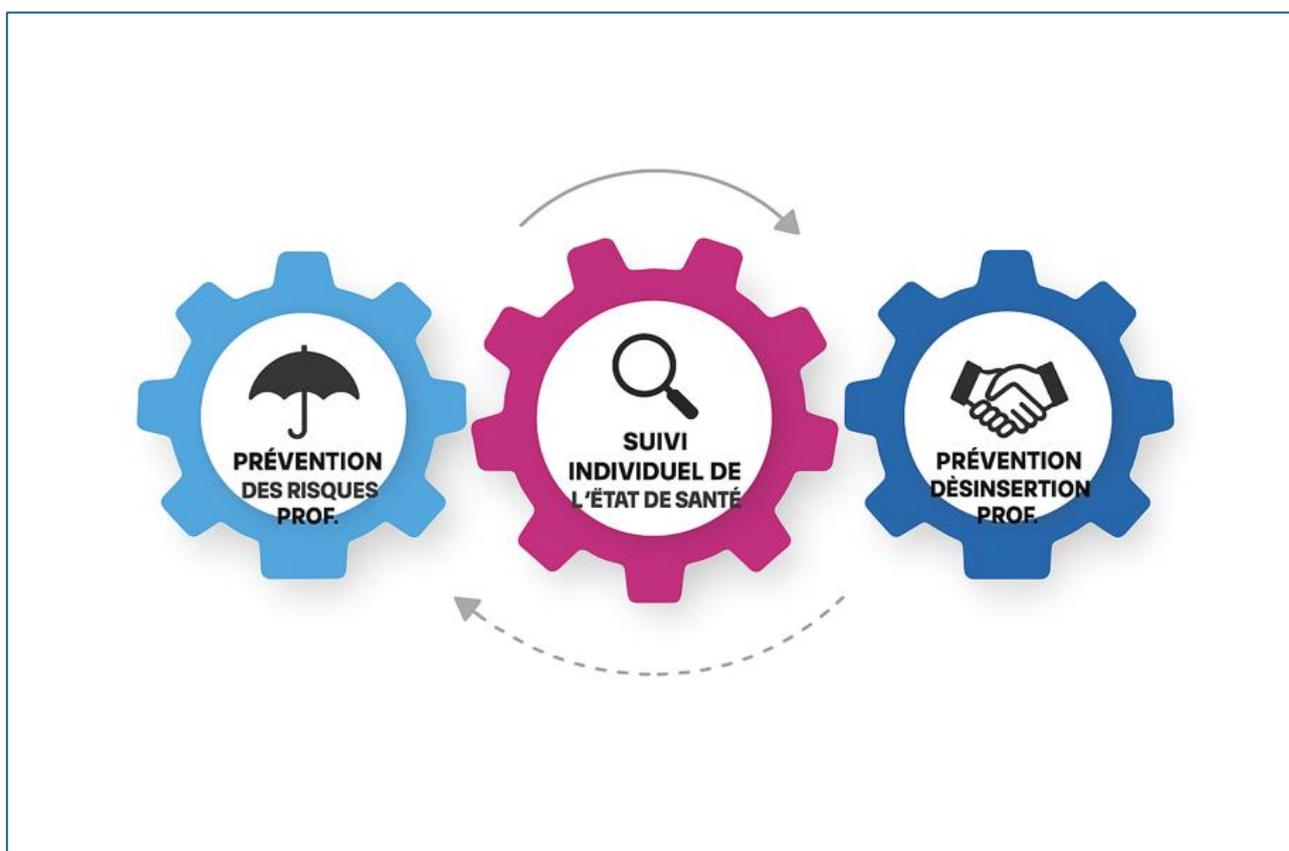
Cet évènement a regroupé près de 400 dirigeants et leurs conjoints, avec la présence du P. TORRES, de l'observatoire AMAROK.

Cet évènement a permis de lancer l'Offre Spécifique d'APREVYA vers les Travailleurs Non-Salariés.

II - Mise en Œuvre de l'OFFRE SOCLE :

La mise en œuvre de l'offre socle en santé au travail vise à garantir une protection optimale de la santé des salariés. Elle repose sur trois piliers fondamentaux :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé
- La prévention de la désinsertion professionnelle



Cette démarche implique une collaboration active entre employeurs, salariés et services de prévention et de santé au travail. Elle s'appuie sur des actions concrètes et adaptées aux spécificités de chaque entreprise. L'objectif est de créer un environnement de travail sûr, sain et inclusif, tout en favorisant le maintien en emploi.

1 - OFFRE SOCLE : Assurer le suivi individuel de l'Etat de Santé :



Sur l'année 2024, 40 815 examens médicaux et entretien infirmiers (VIP) ont été effectués, avec 31 222 individus vus.

52 % des actes ont été effectués par les Médecins du travail, 48 % par les infirmiers. La majorité des actes sont encore effectués par les Médecins du Travail.

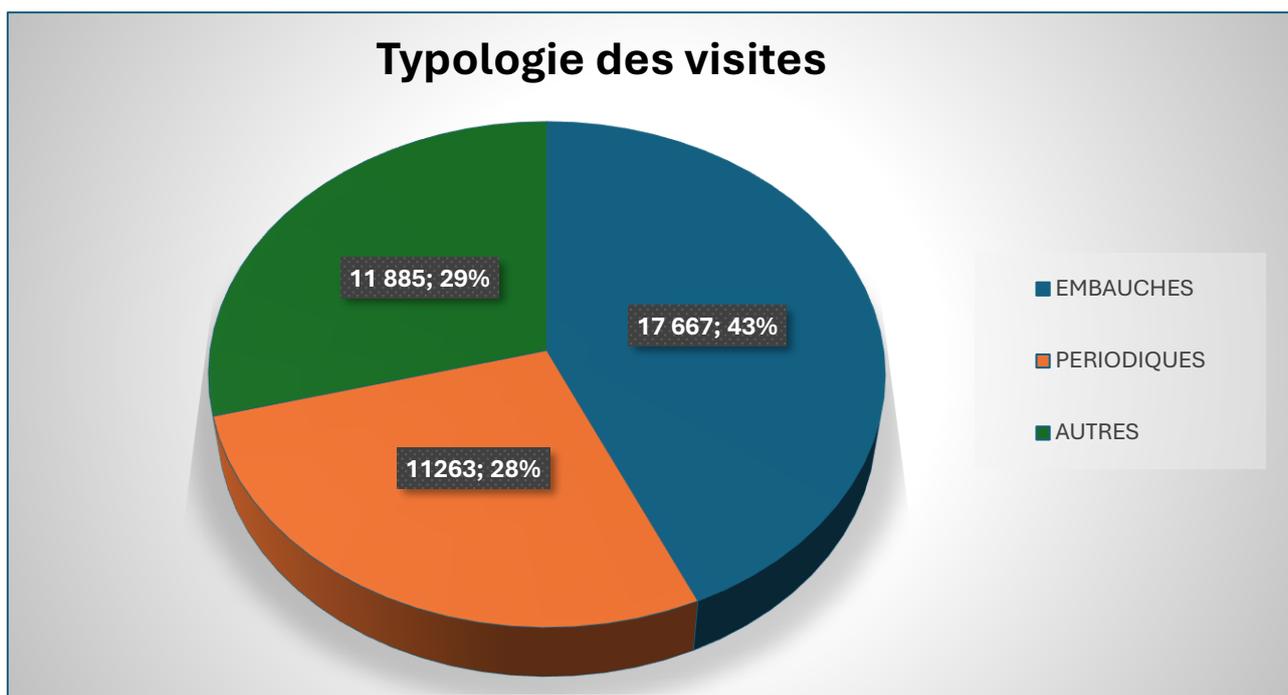
Nombre Visites honorées par les professionnels de santé	Honorée 2024	%	Honorée 2023	%	Variation 2024- / 2023
Total	40 815	100%	37 461	100%	3 354
Nombre d'individus vus	31 222		30 251		
EXAMENS MEDICAUX	21 226	52%	20 190	54%	1 036
EMBAUCHES	5 728	27%	5 976	30%	-248
PERIODIQUES	3 494	16%	2 776	14%	718
REPRISES	3 775	18%	4 491	22%	-716
PRE REPRISES	2 945	14%	2 498	12%	447
OCCASIONNELLES	5 165	24%	3 646	18%	1 519
FIN DE CARRIERE	19	0%	0	0%	19
MI CARRIERE	100	3%	803	29%	-703
ENTRETIENS INFIRMIERS	19 589	48%	17 271	46%	2 318
EMBAUCHES	11 939	61%	11 182	65%	757
PERIODIQUES	7 650	39%	6 089	35%	1 561



En analysant la typologie des suivis, on note que 68 % des visites d'embauches ainsi que 68 % des visites périodiques sont réalisées par les infirmiers. L'objectif de basculer une grande partie des visites d'embauches et des visites périodiques sur le corps infirmier est en progression.

Les Médecins du travail voient les visites de reprise, pré reprise et occasionnelle qui représentent 29 % du suivis.

Nombre Visites honorées par type de visites	Honorée 2024	%	Honorée 2023	%	Variation 2024-2023
TOTAL	40 815	100%	37 461	100%	3 354
Nombre d'individus vus	31 222		30 251		
EMBAUCHES	17 667	43%	17 158	46%	509
MEDECINS	5 728	32%	5 976	35%	-248
INFIRMIERS	11 939	68%	11 182	65%	757
PERIODIQUES	11 263	28%	9 668	26%	1 595
MEDECINS	3 613	32%	3 579	37%	34
INFIRMIERS	7 650	68%	6 089	63%	1 561
AUTRES	11 885	29%	10 635	28%	1 250
PREREPRISES	2 945	25%	2 498	23%	447
REPRISES	3 775	32%	4 491	42%	-716
OCCASIONNELLES	5 165	43%	3 646	34%	1 519
dont IM EMBAUCHE	1 032				
dont IM PERIODIQUE	649				
dont IM TOTAL	1 681				



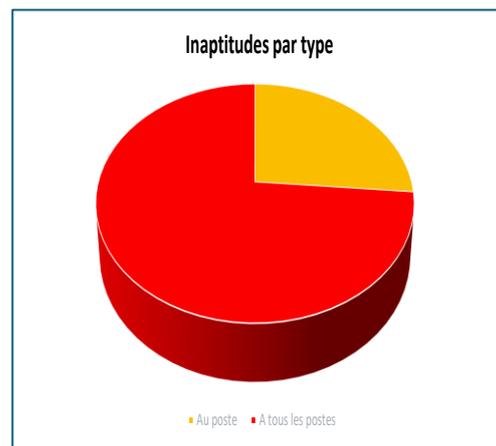
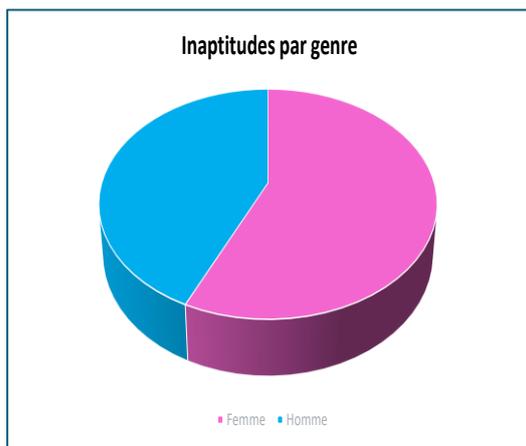
Les absents non excusés au suivi individuel restent importants, 2 976 absents soit 7.1 % du total.

ABNE en Nombre	2024	2023	2022
Médecin du Travail	810	1 042	1 580
IDEST	2 166	2 286	2 638
Total ABNE	2 976	3 328	4 218
% ABNE Médecin	3,7%	5,1%	6,7%
% ABNE IDEST	10,9%	11,7%	13,4%
Total	7,10%	8,30%	9,70%

Les Inaptitudes :

789 inaptitudes sur l'année 2024, soit 1 % de l'effectif global suivi, identique aux années précédentes et avec de manière systémique, un public plutôt féminin (57 %).

Inaptitudes	2024	%	2023	%	2022	%
Nombre d'Inapt.	789	0,99%	801	1,00%	757	0,95%
Au poste	208	26%	178	22%	234	31%
A tous les postes	581	74%	623	78%	523	69%
Femme	448	57%	481	60%	477	63%
Homme	341	43%	320	40%	280	37%
SIR	232	29%	234	29%	259	34%
SIA-SI	557	71%	567	71%	498	66%



Les Conclusions et Aménagements :

On note que 90 % du suivi se solde par une aptitude ou une attestation délivrée au poste de travail, 8 % se solde par une restriction et/ou un aménagement de poste et 2 % des 31 222 individus vus par une inaptitude.

	2024	%	2023	%
Nombre d'individus vu en d'Examen Médical ou VIP	31 222	100%	30 251	100%
Apte	13 090	42%	11 832	39%
Attestation délivrée	15 077	48%	15 256	50%
Inapte	789	3%	801	3%
Apte avec Aménagement de Poste	598	2%	585	2%
Apte avec Restriction	538	2%	532	2%
Attestation avec Aménagement de Poste ou Restriction	1 130	4%	1 245	4%



2- OFFRE SOCLE : Prévenir les Risques Professionnels



Les Fiches d'Entreprises (FE) 2024 :

Chez APREVYA, 57 % des adhérents ont une FE dont 30 % ont moins de 4 ans.

85 % des effectifs suivis ont couverts par une FE.

Les disparités des moyens historiques font que les territoires sont différemment pourvus en FE.

Sur le 09, 42 % des adhérents sont couverts par une FE représentant 73 % des effectifs suivis.

Sur le 11, 66 % des adhérents sont couverts par une FE représentant 92 % des effectifs suivis.

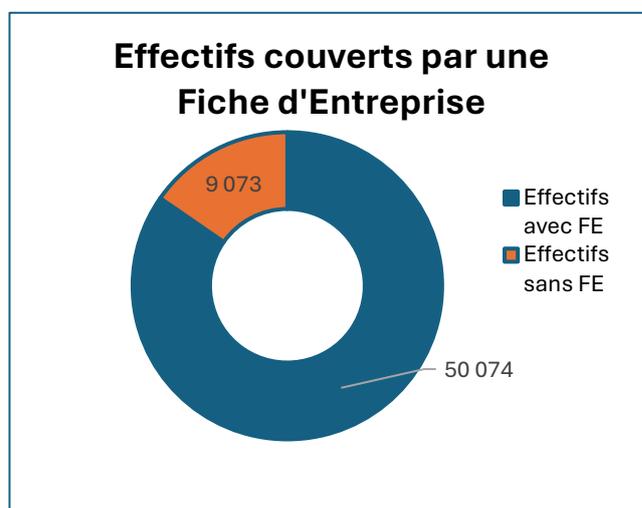
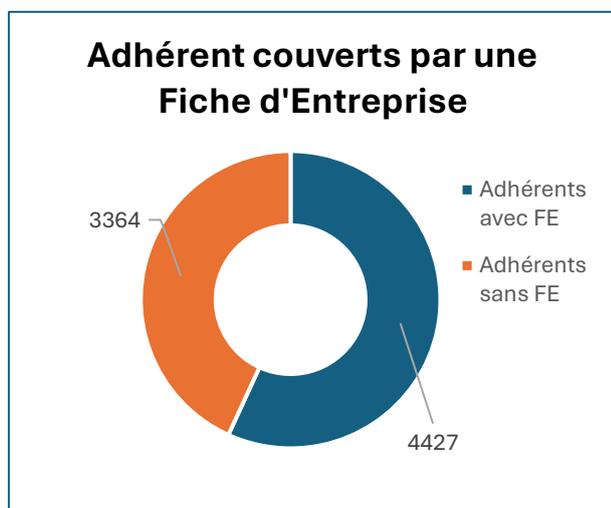
956 Fiches d'entreprises ont été faites ou révisées en 2024.

Le plan de rattrapage concerne 4 000 FE sur 4 ans, se concentrant sur

- les deux territoires
- les entreprise à secteur à risque (BTP, Santé et Action Sociale, Transport,...)

Adhérents	Total	%	Aude	%	Ariège	%
FE réalisées	4 427	57%	3 150	66%	1 277	42%
Dont < à 4 ans	2 301	30%	1 659	35%	642	21%
FE non réalisées	3 364	43%	1 632	34%	1 732	58%
Total	7 791	100%	4 782	100%	3 009	100%

Effectifs	Total	%	Aude	%	Ariège	%
Effectifs avec FE	50 074	85%	33 248	92%	16 826	73%
Dont < à 4 ans	26 141	44%	18 241	50%	7 900	34%
Effectifs sans FE	9 073	15%	2 913	8%	6 160	27%
Total	59 147	100%	36 161	100%	22 986	100%



Les Actions sur le Milieu du Travail (AMT) :

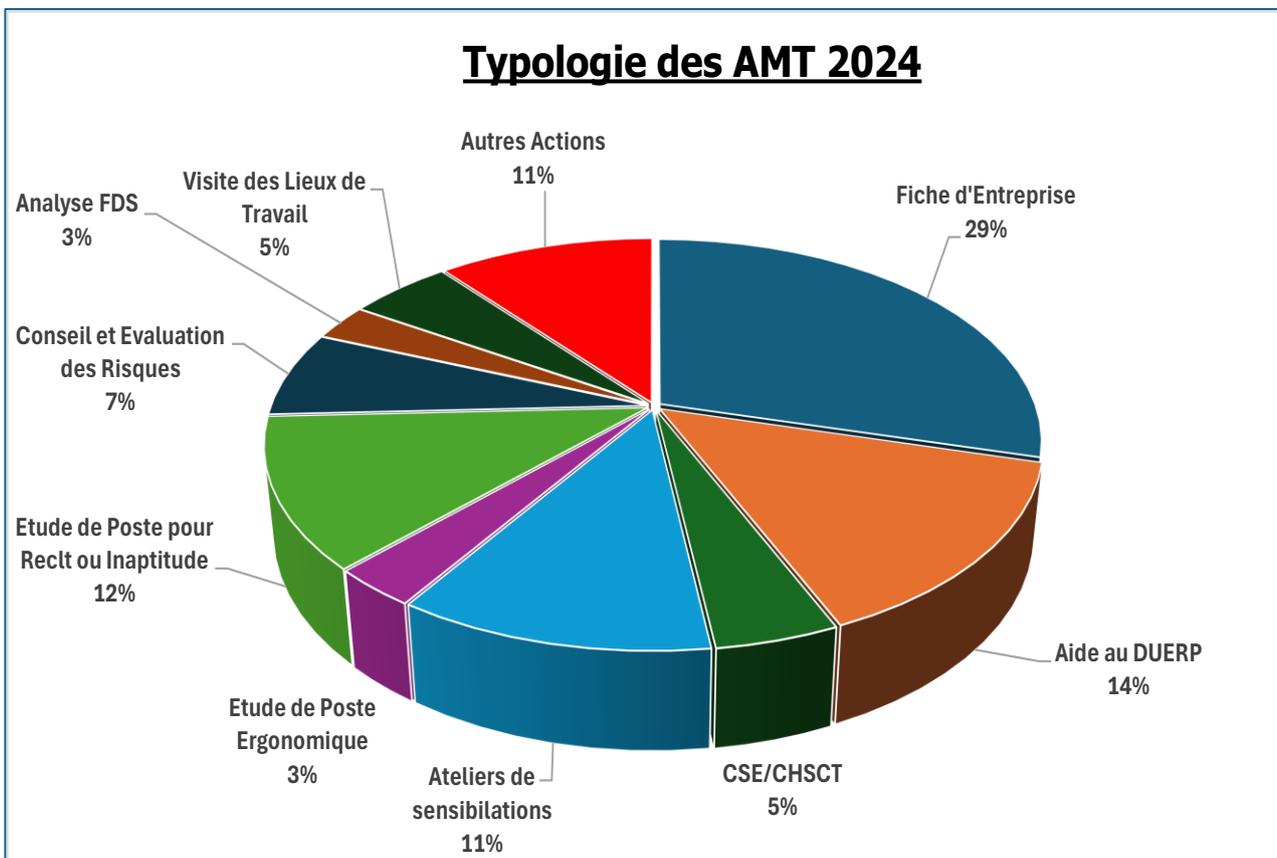
En 2024, 3 273 Actions sur le Milieu du Travail ont été réalisées par les collaborateurs d'APREVYA. 1 643 adhérents ont bénéficié de ces actions soit 22 % d'entre eux.

Ci-joint le détail des AMT avec pour les Fiches d'Entreprises, 956 FE réalisées dont 657 pour des créations et 299 pour des mises à jour. 468 Aides au DUERP ont été effectués.

Les FE et DUERP ajoutés représentent 43 % des actions sur le milieu du travail.

Action sur le Milieu du Travail 2024	Nombre	%
Fiche d'Entreprise	956	29%
Aide au DUERP	468	14%
CSE/CHSCT	145	4%
Ateliers de sensibilations	369	11%
Etude de Poste Ergonomique	101	3%
Etude de Poste pour Reclt ou Inaptitude	393	12%
Conseil et Evaluation des Risques	223	7%
AnalyseFDS	94	3%
Visite des Lieux de Travail	168	5%
Autres Actions	356	11%
TOTAL	3273	100%

Nombre Adhérents avec une AMT en 2024	1643
% Adhérents avec une AMT en 2024	22%



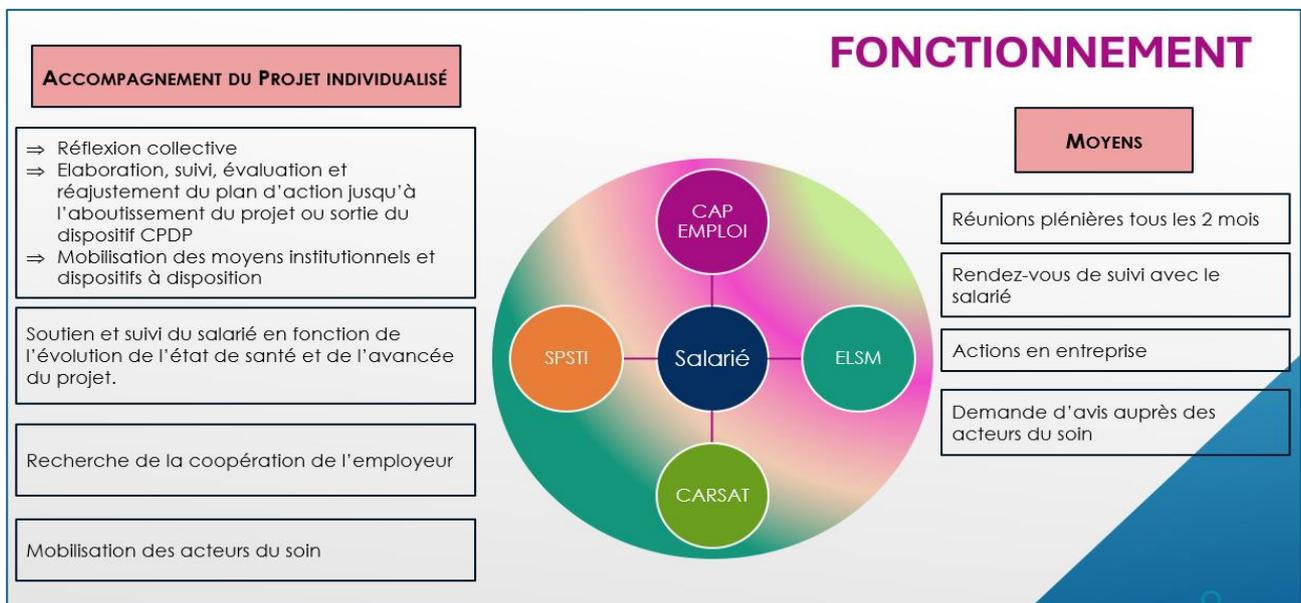
3 - OFFRE SOCLE : Prévenir La Désinsertion Professionnelle



La cellule PDP est opérationnelle depuis le 14 janvier 2024 sur le secteur Audois. Elle est en construction sur le secteur Ariègeois et en cours de finalisation opérationnelle au 31/12/2024.

Elle est pilotée par un médecin du travail.

Le fonctionnement de la Cellule Prévention :



Les orientations sont presque exclusivement (23/29) par les professionnels de santé du SPSTI.

ORIENTATIONS

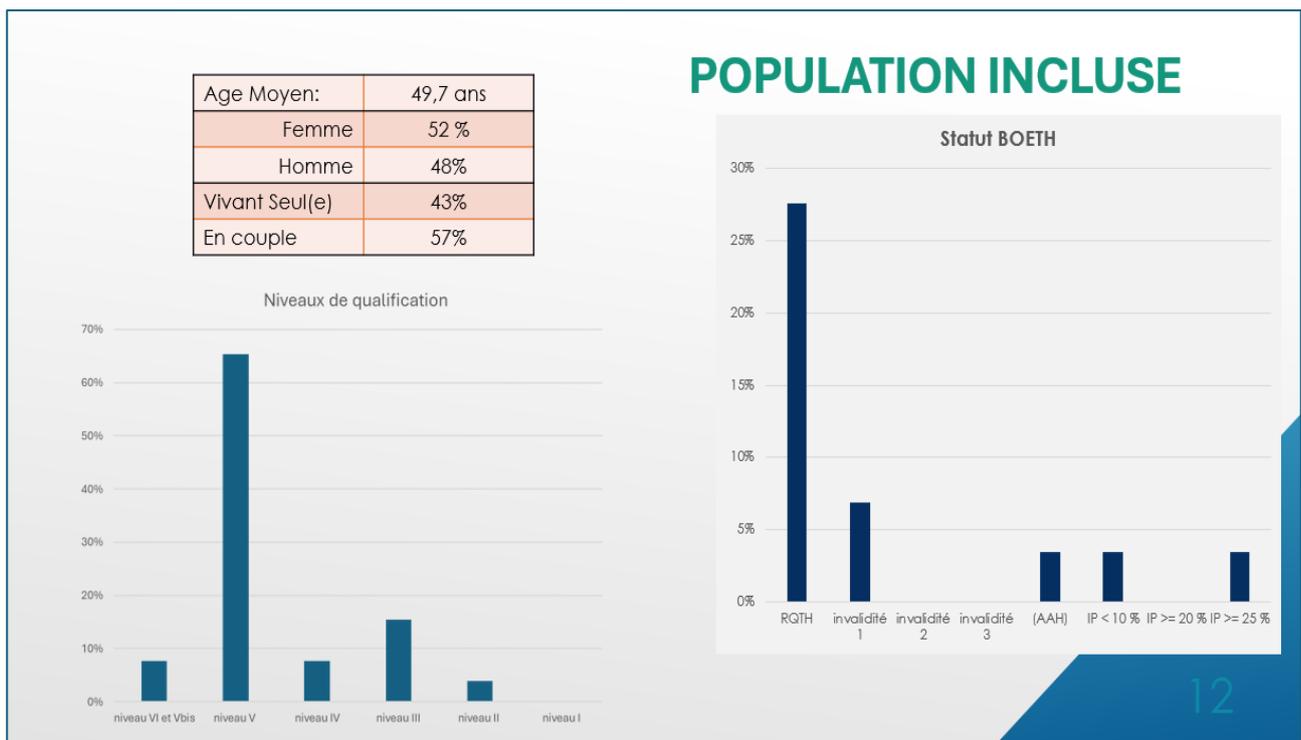
La cellule en chiffres	
Cellules réalisées en 2024	6
Dossiers suivis	29
Dossiers inclus / demandes	93% d'inclusion

Dossiers inclus par origine	
Professionnel de santé du SPST	23
Sollicitation directe par l'employeur	0
Auto saisine de la cellule PDP	0
Sollicitation directe par le salarié	0
Partenaire externe (CARSAT, ELSM, CAP EMPLOI)	6 (dont 4 par CARSAT, 2 par CAP Emploi)
Délai entre l'inclusion et le 1er entretien	17,5 jours

Chiffres Aprevya	
Orientations vers la cellule / nombre d'examen réalisés	29 / 11676 Soit 0,25%
Orientations vers la cellule / nombre de dossiers PDP traités	29 / 4920 Soit 0,59%

Nbre d'inclusions

Les populations concernées ont un âge moyen de 50 ans, le sexe n'est pas un critère spécifique d'inclusion.



Le maintien au poste de travail concerne 24 % des inclus, significatif mais peu élevé, 1 actifs sur 4 est maintenu après une inclusion en cellule PDP.

MODALITÉS DE SORTIE

Sortie CPDP en 2024	Nbre	%	Délais (mois)
Nombre total de sorties	17	58% de la file active	
Maintien au poste (MP)	7	41%	5,8
Maintien dans l'entreprise (MDE)	0	0%	
Parcours de maintien en emploi (MEE)	3	18%	4,7
Perdu(e) de vue	1	6%	10
Sortie de l'entreprise (licenciement, démission...)	5	29%	4,4
Sortie sociale (retraite)	1	6%	5
Décès	0	0%	

34

Fin.